



Arcachon
expansion

TOURISME CONGRÈS ANIMATION CULTURE COMMERCE



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Mardi 25 juin 2024**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président)
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE

Messieurs CAVOLI, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, MONS, DELEPAUX, FANARA

Pouvoir :

MR DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, FOULON

Messieurs BONNIN, DAVID, DE SAINT ROMAIN, PUJOL, SEGURA, URIOT

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale
Mr DISSAUX, Directeur Culture.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

Ordre du jour du Conseil d'Administration

Délibération N°01	Décisions Modificatives N°1
Délibération N°02	Accord d'intéressement
Délibération N°03	Tarifs braderie de l'office de commerce et d'artisanat
Délibération N°04	Duplicatas billets de spectacle
Délibération N°05	Tarifs partenariats service Culture
Délibération N°06	Commission dépôts-ventes
Délibération N°07	Tarifs et partenariats de l'Office de Tourisme
Délibération N°08	Tarifs et partenariats du palais des congrès d'Arcachon + annexe 1
Délibération N°09	Tarifs et partenariats du service animations
Informations diverses	

Les convocations et les délibérations ont été envoyées le 18/06/24 en version dématérialisée soit cinq jours francs avant le Conseil d'Administration conformément aux statuts d'Arcachon Expansion. Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer. Bernard LUMMEAUX, 1^{ER} vice-président d'Arcachon Expansion ouvre la séance. Le compte-rendu du 27 mars 2024 est adopté à l'unanimité. Pas de remarque.

DECISIONS MODIFICATIVES

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Arcachon Expansion en date du 27 mars 2024 approuvant les budgets primitifs de l'exercice en cours,

Il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits des budgets ci-dessous telles que figurant dans les tableaux pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de l'activité de la Régie Arcachon Expansion :

BUDGET 730 PALAIS DES CONGRES - Décision modificative n°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
023		Virement à la section d'investissement	2 030.00 €
		TOTAL DEPENSES	2 030.00 €

Recettes			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
042	7811	Reprises sur amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 030.00 €
		TOTAL RECETTES	2 030.00 €

Section de fonctionnement : *s'équilibre à hauteur de 0.00 €*

SECTION INVESTISSEMENT

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
040	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 030.00 €
		TOTAL DEPENSES	2 030.00 €
Recettes			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
021		Virement de la section de fonctionnement	2 030.00 €
		TOTAL RECETTES	2 030.00 €

Section d'investissement : *s'équilibre à hauteur de 0.00 €*

BUDGET 750 CULTURE – Décision modificative n°1

Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
66		Intérêts emprunts	
		TOTAL DEPENSES	00.00 €
Recettes			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
		TOTAL RECETTES	00.00 €

Section de fonctionnement : s'équilibre à hauteur de 0.00 €

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
021	2154		252 690.00 €
		TOTAL DEPENSES	252 690.00 €
Recettes			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
13	1312	Subvention investissement	42 690.00 €
16	1641	Emprunts en euros	210 000.00 €
		TOTAL RECETTES	252 690.00 €

Section d'investissement : s'équilibre à hauteur de 252 690.00 €

Le conseil d'administration adopte à la majorité la décision modificative.

INSTAURATION D'UNE PRIME D'INTERESSEMENT

Le Président rappelle que le présent accord a pour but d'associer plus étroitement le personnel à la bonne marche de l'entreprise et à sa performance, notamment en attribuant aux salariés une part du résultat lorsqu'il dépasse un seuil nécessaire pour assurer le fonctionnement de la structure.

Les modes de calculs et de répartition ont été choisis pour leur simplicité de compréhension ;

Monsieur Le Président indique qu'il revient à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Social et Economique (CSE), de décider de mettre en place cette prime.

Le Comité Social et Economique d'Arcachon Expansion s'est prononcé favorablement le 18 juin 2024

Monsieur le Président détaille les modalités de l'accord.

L'intéressement global annuel est lié aux performances et aux résultats mesurables sur plusieurs indicateurs :

BUDGET PRINCIPAL

Indicateur relatif à l'accroissement des recettes provenant de la régie publicitaire

BUDGET PRIMITIF ANNEE N	Recettes régie publicitaire HT	A
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE N	Recettes régie publicitaire HT	B

INTERESSEMENT = 10% de (B-A)

Indicateur relatif à l'accroissement des recettes provenant du service réceptif :

BUDGET PRIMITIF ANNEE N	Excédent brut d'exploitation : Recettes- dépenses du service réceptif charges de personnel incluses TTC	A
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE N	Excédent brut d'exploitation : Recettes- dépenses du service réceptif charges de personnel incluses TTC	B
INTERESSEMENT = 10% de (B-A)		

BUDGET ANNEXE - ACTIVITE COMMERCIALE

Indicateur relatif à la mise en location des salles du palais des congrès

BUDGET PRIMITIF ANNEE N	Chiffre d'affaires des locations de salles (hors recettes des locations de salles à la ville d'Arcachon)	A
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE N	Chiffre d'affaires des locations de salles (hors recettes des locations de salles à la ville d'Arcachon)	B
INTERESSEMENT = 10% de (B-A)		

BUDGET ANNEXE - CULTURE

Indicateur relatif à l'accroissement des recettes provenant de mécènes

BUDGET PRIMITIF ANNEE N	Recettes Mécénats HT	A
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE N	Recettes Mécénats HT	B
INTERESSEMENT = 10% de (B-A)		

Indicateur relatif à l'accroissement des recettes provenant de nouveaux partenaires

BUDGET PRIMITIF ANNEE N	Recettes Partenariats privés HT	A
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE N	Recettes Partenariats privés HT	B
INTERESSEMENT = 10% de (B-A)		

L'intéressement global annuel est donc la somme des résultats pour chaque indicateur mentionné ci-dessus dans la limite des plafonds définis ci-dessous.

La période de calcul est basée sur une année et sur l'exercice comptable de l'entreprise sur la base de la délibération d'affectation des résultats N-1

Le présent accord est conclu pour une durée de 3 ans, correspondant à trois exercices comptables d'Arcachon Expansion du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026

L'accord sera éventuellement renégocié pour une nouvelle période par accord entre les parties, à l'issue de sa période de validité mais ne fera pas l'objet d'une tacite reconduction

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité et décide d'instituer la prime d'intéressement aux conditions susvisées.

TARIFS BRADERIE DE L'OFFICE DE COMMERCE ET D'ARTISANAT

L'Office du commerce et de l'artisanat est un élément fédérateur du commerce local. Acteur de la dynamisation du centre-ville, l'OCA a pour mission entre autres d'accompagner les associations de commerçants d'Arcachon dans l'organisation et la mise en œuvre d'animations commerciales des quartiers d'Arcachon.

L'OCA organise également l'ensemble des déballages et braderies.

Plusieurs tarifs sont à définir pour la réalisation de ces derniers :

Dans ce cadre, Arcachon Expansion facture aux commerçants sédentaires et non sédentaires une contribution pour l'organisation de ces événements (animation, communication...) :

Les tarifs s'articulent comme suit :

Braderie Hiver :

- Commerçants sédentaires arcachonnais : 150 euros tarif forfaitaire
- Non sédentaires : 70 euros du mètre linéaire

Braderie d'été :

- Commerçants sédentaires arcachonnais : 150 euros tarif forfaitaire
- Non sédentaires : 70 euros du mètre linéaire
- Forfait pour les commerçants sédentaires pour participation aux 2 événements : 260 euros
- Participation forfaitaire aux déballages : 100 euros par commerçant /déballage

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité les tarifs braderie de l'office de commerce et d'artisanat.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR EMISSION DE DUPLICATA DE BILLETS DES SPECTACLES PERDUS

En raison de l'annulation du concert de Laura FELPIN le 21 février 2024 au théâtre Olympia d'Arcachon, tous les spectateurs peuvent demander à être remboursés.

Toute demande devrait être accompagnée des billets de spectacles concernés.

Certains spectateurs ont égaré leur billet et ne peuvent pas fournir le billet de spectacle comme justificatif.

Le conseil d'Administration valide et autorise l'émission de duplicatas des billets concernés afin de procéder aux remboursements.

TARIFS SPECTACLES ET PARTENARIATS CULTURE

➤ **TARIFS SAISON CULTURELLE 2024-2025**

Les tarifs ci-dessous complètent ceux votés au conseil d'administration du 7 mars 2024 :

Tarif spécial Veronique Sanson le 02 novembre 2024 :

Carré or : 79 € (nombre de places à vendre : Meilleures places parterre : 262 places)

Cat 1 : 69 € (autre parterre 409 places)

Cat 2 : 59 € (balcon + galerie : 230 places)

Soit : 901 places à commercialiser

Servitudes spécifiques pour ce spectacle :

12 invitations Théâtre

10 invitations Prod

10 invitations Protocole/presse

10 invitations partenaires

Tarif abonné de la saison culturelle :

- Tout le long de la saison, les spectateurs abonnés au théâtre Olympia et ceux de la Salle Le Miroir bénéficieront du tarif abonné dans les deux lieux (sous réserve des places disponibles)

Une convention fixe les conditions de ce nouveau partenariat

➤ **PASS FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE**

L'édition 2025 se déroulera courant avril. Il convient de remplacer les tarifs ci-dessous par celles votés en CA du 7 mars 2024

Plein tarif :

- 6 concerts : 144 €

Pour les abonnés du théâtre Olympia

- 6 concerts : 126 €

➤ **TARIFS FESTIVAL CADENCES**

	Tarif plein	Tarif réduit*	Tarif Jeunes/ Partenaires/ Demandeur d'emploi*** /école de danse
Spectacles en soirée : - Théâtre Olympia-Arcachon - Espace Culturel-Biganos - Opéra de Bordeaux	35€	25€	12€
- Pôle culturel L'Ekla - Le Teich - Espace Querendeau – Saint Jean d'Illac	10€	6€	6€
- Théâtre de la mer - Arcachon	10€		7€

➤ **Pass**

	Tarif plein	Tarif réduit*	Tarif Jeunes/ Partenaires/ Demandeur d'emploi*** /école de danse
8 spectacles	224€	168€	80€
6 spectacles	180€	126€	66€
4 spectacles	128€	92€	44€

Le Pass 8 spectacles donne droit à deux spectacles gratuits au Théâtre de la Mer

Le Pass 6 spectacles donne droit à un spectacle gratuit au Théâtre de la Mer

➤ **Pass Théâtre de la Mer**

	Tarif Plein	Tarif réduit*//Tarif Jeunes/ Partenaires/ Demandeur d'emploi*** /école de danse
9 spectacles	63€	45€
5 spectacles	35€	25€

**Conditions d'application des tarifs Réduits :*

Il est accordé (sur justificatif) :

- Aux Comités d'Entreprise et d'œuvres Sociales
- Groupes (achat de 10 places par spectacle)
- Places situées au balcon
- Abonnés saison culturelle 2024-25
- Adhérents de l'Utlarc, de Bénévo'Arc et de l'AIA, CUA
- Professionnels du spectacle
- Etudiants de plus de 26 ans
- Abonnés théâtres partenaires (selon un quota de places disponibles)
- Place strapontin Parterre
- Lors d'accord promotionnel avec la société de production en dernière minute

- *** Le Tarif Jeunes/ Partenaires/ Demandeur d'emploi Aux personnes de moins de 26 ans sur présentation d'une pièce d'identité,
- Aux partenaires conventionnés avec le théâtre Olympia
- Aux demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois et Carte d'identité
- Achat de place en Strapontin au balcon
- Lors d'accord promotionnel avec la société de production en dernière minute

➤ **PARTENARIAT LYCEE CONDORCET**

A l'occasion du festival Cadences, des élèves du lycée Condorcet interviendront dans le cadre de leurs travaux pratiques conformément à la convention qui est établie entre les deux parties chaque année.

Leur présence sera rémunérée à hauteur de 9€/élèves et par heure sur présentation d'une facture du lycée. Les jours et nombre d'heures seront définis ultérieurement.

➤ **PARTENARIAT AVEC LA COBAS**

Selon la convention de partenariat qui sera établie entre les deux parties

La Communauté D'agglomération Du Bassin d'Arcachon Sud s'engage à mettre à disposition gracieusement et à constituer des groupes musicaux composés d'élèves des écoles et conservatoires de musique de la COBAS.

Ces groupes interviendront à l'Espace Arlequin du théâtre Olympia d'Arcachon en première partie des concerts programmés dans la grande salle du théâtre ainsi que pour des animations musicales d'accueil (parvis du Théâtre, hall, bar) des concerts de musique classique, et du Festival de Musique de Chambre selon le calendrier prévisionnel suivant :

O Novembre 2024

Jeudi 7 : Jeudi's Jazz - Club Jazz à l'Arlequin

Mercredi 13 : Pop rock – Animation musicale

O Janvier 2025

Vendredi 10 : Pop rock – Animation musicale

Vendredi 31 : Classique - Animation musicale

O Février 2025

Samedi 8 : Chanson – Animation musicale

Jeudi 20 : Jeudi's Jazz - Club Jazz à l'Arlequin

O Mars 2025

Jeudi 13 : Jeudi's Jazz - Club Jazz à l'Arlequin

Vendredi 28 : Chanson – Animation musicale

En contrepartie de ce qui précède ARCACHON EXPANSION offrira aux élèves participants aux premières parties 1 place de concert par musicien, à titre gracieux, pour le spectacle du soir pour lesquelles ils ont fait la première partie.

ARCACHON EXPANSION proposera à la COBAS un tarif jeune sur certains spectacles musicaux de la saison culturelle 2024/2025 du théâtre Olympia.

➤ **PARTENARIAT RENAULT COTE D'ARGENT**

La société Renault Côte d'Argent Auto s'engage à mettre à disposition :

- Un véhicule pour les déplacements du directeur du théâtre Olympia pour une durée d'un an
- Des véhicules pour répondre aux besoins de déplacements d'Arcachon Culture en fonction de la programmation annuelle.

En contrepartie Arcachon Expansion s'engage à :

- Apposer le logo de la société sur les supports de communication de la Saison Culturelle du théâtre Olympia 2024-2025.
- Mettre à disposition de la société Renault Côte d'Argent Auto 3 places à titre gracieux pour chacune de représentations de la Saison 2024-2025 du théâtre Olympia

➤ **PARTENARIAT COLECTIVITES AU FESTIVAL CADENCES**

Partenariat Ville Lege Cap Ferret

Selon convention de partenariat à établir entre les deux parties

Participation financière de la commune pour l'organisation d'un spectacle par le Théâtre Olympia sur la commune de Lège Cap Ferret : 4 000 € HT

Partenariat Ville Saint Jean d'Illac ; Audenge

Selon convention de partenariat à établir entre les deux parties

Participation financière de chaque commune pour l'organisation d'un spectacle par le Théâtre Olympia sur chacune des communes citées ci-dessus : 2 500 € HT

Partenariat Ville de Biganos

Selon convention de partenariat à établir entre les deux parties

Participation financière de la commune pour l'organisation d'un spectacle par le Théâtre Olympia sur la commune de Biganos : 2 800 € TTC

Partenariat Ville du Teich

Selon convention de partenariat à établir entre les deux parties

Participation financière de la commune pour l'organisation de 1 spectacle par le Théâtre Olympia sur la commune du Teich : 1 500 € TTC

Partenariat Ville de Mios

Selon convention de partenariat à établir entre les deux parties

Participation financière de la commune pour l'organisation d'un spectacle par le Théâtre Olympia sur la commune de Mios : 1 750 € TTC

Partenariat Ville de Marcheprime

Selon convention de partenariat à établir entre les deux parties
Participation financière de la commune pour l'organisation d'un spectacle par le Théâtre Olympia sur la commune de Marcheprime : 2 000 € TTC

Partenariat Ville de Gujan Mestras

Selon convention de partenariat à établir entre les deux parties
Participation financière de la commune pour l'organisation d'un spectacle par le Théâtre Olympia sur la commune : 5 000 € HT

Partenariat Ville de Lanton

Selon convention de partenariat à établir entre les deux parties
Participation financière de la commune pour l'organisation d'un spectacle par le Théâtre Olympia sur la commune : 1 200 € HT

Partenariat Ville d'Andernos

Selon convention de partenariat à établir entre les deux parties
Participation financière de la commune pour l'organisation d'un spectacle par le Théâtre Olympia sur la commune : 1 800 € HT

Partenariat Ville de La Teste de Buch

Selon convention de partenariat à établir entre les deux parties
Participation financière de la commune pour l'organisation d'un spectacle par le Théâtre Olympia sur la commune de La Teste de Buch : 3 200 € TTC

Partenaires Entreprises Privées

Formule accessible (40 billets minimum) pour un montant forfaitaire de 30€ par billet de spectacle vendu.

La formule comprend :

- Choix du spectacle du Festival Cadences (date fixée par convention)
- Logo de l'entreprise sur plaquette du festival
- Accueil personnalisée avec réception

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité cette délibération.

COMMISSION DEPOT VENTE BOUTIQUE

Il convient de voter le taux de commission appliqué par l'Office de Tourisme pour les produits boutique en dépôt-vente.

- Pour un prix de vente public inférieur ou égal à 20 € TTC par produit : 20% de commission par produit vendu calculé sur le prix de vente TTC du produit
- Pour un prix de vente public supérieur à 20 € TTC par produit : 30% de commission par produit vendu calculé sur le prix de vente TTC du produit

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité cette délibération.

TARIFS ET PARTENARIATS OFFICE DE TOURISME

Il convient de voter les tarifs appliqués par l'Office de Tourisme :

1/ Déstockage de certains produits de l'Office de Tourisme :

Dans le cadre de la venue de l'ARS au Palais des Congrès d'Arcachon, Arcachon Expansion a offert à titre gracieux au ministre de la Santé, une représentation de la Queue de la Baleine (valeur unitaire 26.33€ HT).

Il convient donc de retirer un exemplaire des stocks.

2/ Ajustement tarifs boutique :

Désignation	Prix d'achat HT	Ancien Prix de vente HT	Nouveau Prix de vente HT
Phil the bottle	8.00€	10.75€	9.17€
Affiches animations Arcachon	0.71€	8.33€	4.17€
Grand Panier ostréicole		48€	49€
Petit Panier ostréicole		40€	42€

3/ Tarifs des produits boutique de l'Office de Tourisme : Tarif soumis au taux de TVA en vigueur

Désignation	Prix achat HT	Prix de vente HT	Stocks à venir
Livret bunker tarif préférentiel pour l'achat de 2 places de visites guidées	7.50€	7.58€	
Livret bunker tarif préférentiel pour l'achat de 4 places de visites en autonomie	7.50€	7.58€	
Porte clé cœur Arcachon de l'huitre nacrée	7.50€	11.67€	20
Affiche sur bois Bourriche du bassin	3.75€	8.25€	30
Vasque champagne JO&MO 3,5L	14.00€	32.50€	13
Verre à eau JO&MO 33cl	2.90€	5.00€	108
Affiche A4 encadré	22.00€	29.17€	5
Affiche A4	6.50€	10.83€	5
Affiche A3	12.50€	20.83€	5
Affiche A3 encadré	30.70€	40.83€	5

3/ tarifs préférentiels

La remise des prix du SPOT FESTIVAL, le Festival du Film Corporate, se déroulera à Arcachon du 26 au 28 juin 2024

60 gourdes à l'effigie de la Ville seront offertes aux participants par Arcachon Expansion à titre gracieux.

IL convient donc de sortir ces 60 exemplaires des stocks.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité cette délibération.

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2024062408 : TARIFS PALAIS DES CONGRES

Monsieur le Président examine les tarifs de diverses prestations, qui complètent ou modifient la grille de tarification du palais des congrès votée par délibération du 13 décembre 2023 et celle du 7 mars 2024, les autres conditions tarifaires votées précédemment restant inchangées.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité cette délibération.

TARIFS ET PARTENARIATS ANIMATIONS

A 1/ Tarifs de vente des produits dérivés :

- Prix de vente au public : (Taux de TVA en vigueur)

Foulard classique : 4 € TTC soit 3.33 € HT

Foulard 150 ans : 8 € TTC soit 6.67€ HT

Gobelet : 3 € TTC soit 2,50 € HT

Flûte à champagne : 5 € TTC soit 4,17 € HT

Verre de vin : 5 € TTC soit 4,17€ HT

Chapeau : 15 € TTC soit 12,50 € HT

T-shirt : 15 € TTC soit 12,50 € HT

Polo homme : 20 € TTC soit 16,67 € HT

Sac en tissus classique : 5 € TTC soit 4,16€ HT

Sac en tissus premium : 10 € TTC soit 8,33€ HT

Sac de plage : 15 € TTC soit 12,50 € HT

- Prix de vente aux associations : (Taux de TVA en vigueur)

Le service animation vendra aux associations les produits dérivés au tarif suivant :

Foulard classique : 3 € TTC soit 2.50€ HT

Foulard 150 ans : 6 € TTC soit 5€ HT

Gobelet : 2,25€ TTC soit 1,88€ HT

Flûte à champagne : 3,75€ TTC soit 3,13€ HT

Verre de vin : 3,75€ TTC soit 3,13 € HT

Chapeau : 11,25€ TTC soit 9,38 € HT

T-shirt : 11,25€ TTC soit 9,38 € HT

Polo homme : 15€ TTC soit 12,50€ HT

Sac en tissus classique : 3,75€ TTC soit 3,13 € HT

Sac en tissus premium : 7,50€ TTC soit 6,25 € HT

Sac de plage : 11,25 € TTC soit 9,38 € HT

2/ Partenariats Soirée Mauresque :

La société du Casino d'Arcachon s'engage à verser à Arcachon Expansion la somme de 13 500 € HT correspondant aux frais afférents à l'organisation du concert qui se tiendra dans le cadre de cette manifestation.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe les membres du conseil d'administration des marchés notifiés et en cours :

SECURITE DES BATIMENTS ET MANIFESTATION (CONTRAT DE 1 AN)

Lenie Sécurité

Lot 1 150 000 €

Lot 2 : 70 000 €

INFOGERANCE

Notification entreprise NOVENCI contrat d'un an 15 360 €

FEU D'ARTIFICE :

Notification Etienne LACROIX TOUS ARTIFICE SA

Lot 1 : feu du 14 juillet 20 400 €

Lot 2 : feu du 15 aout 26 400 €

PRESTATION TECHNIQUES PALAIS DES CONGRES

Notification à l'entreprise SCOPE ONE montant maximal du marché 140 000 €

MATERIEL SON

Notification JMSO 26 901 €

Divers :

A la demande de Pierre CAVOLI, Frédérique DUGENY fait un point sur la fréquentation du palais des congrès d'ici la fin de l'année : les objectifs seront à priori atteints.

Elle informe l'assemblée du recrutement de deux personnes (un régisseur et un technicien polyvalent)

Frédérique DUGENY présente le calendrier des manifestations à venir ainsi que l'avancée du programme de Plage aux Entrepreneurs qui se déroulera le 12 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil d'administration est programmé le vendredi 4 octobre 2024.

Frédérique DUGENY
Directrice Générale d'Arcachon Expansion

Bernard LUMMEAUX
1^{er} Vice-Président de la Régie Arcachon Expansion

Nom	Fonction	Signature
FOULON Yves	Président	Excusé
LUMMEAUX Bernard	1er Vice-Président	
SOULIER Nicolas	2eme Vice-Président	
MARESCOT Claire	3eme Vice-Présidente	Excusée
BORDEDEBAT Geneviève	ADMINISTRATEUR	
BONNIN Alexis	ADMINISTRATEUR	Excusé
CASSOT Catherine	ADMINISTRATEUR	
CAUSSARIEU Martine	ADMINISTRATEUR	
CAVOLI Pierre	ADMINISTRATEUR	
DUBROCA Monique	ADMINISTRATEUR	Excusée
LAFONTAINE Barbara	ADMINISTRATEUR	Excusée
SCAPPAZZONI Paul	ADMINISTRATEUR	

DELEPAUX Gilles	ADMINISTRATEUR	
PUJOL Patrick	ADMINISTRATEUR	Excusé
URIOT Jean-Marc	ADMINISTRATEUR	Excusé
DAVID Emmanuel	ADMINISTRATEUR	Excusé
MARTINERIE Laurent	ADMINISTRATEUR	
SAINT ROMAIN Régis de	ADMINISTRATEUR	Excusé
SEGURA Dany	ADMINISTRATEUR	Excusé
FOULON Nathalie	ADMINISTRATEUR	Excusée
MAUPILE Yvette	ADMINISTRATEUR	
MONS Olivier	ADMINISTRATEUR	
FANARA Bruno	ADMINISTRATEUR	